



Cayenne, le 19 juillet 2012

*Le Président
de la Région Guyane*

**Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS**

N° 164919/2012/CAB/RPP/MD

☎ 0594 271177 / 📠 0594 31 95 22

Objet : pêche clandestine sur les côtes guyanaises

Monsieur le Premier Ministre,

Depuis plusieurs années déjà, les professionnels locaux de la pêche alertent régulièrement les pouvoirs publics sur les difficultés qu'ils rencontrent dans le cadre de leur activité, causées par la présence au large des côtes de Guyane, dans les eaux territoriales françaises, d'un nombre croissant de pêcheur clandestins.

Ces pêcheurs, à l'instar des orpailleurs clandestins qui sévissent dans l'intérieur de la Guyane, et qui ont récemment, faut-il le rappeler, causé la mort de deux militaires des Forces Armées de Guyane, n'hésitent pas à faire montre d'une agressivité de plus en plus inquiétante.

Outre le pillage en règle de la ressource halieutique, qui prive nos pêcheurs d'une partie non négligeable de leurs prises ; outre le fait qu'ils utilisent des filets dérivants qui ne respectent évidemment pas les normes en vigueur, contribuant ainsi à la raréfaction des espèces marines par la capture d'individus n'ayant pas eu le temps de se reproduire ; ces pêcheurs, originaires le plus souvent des pays voisins, et navigant sans la moindre autorisation dans les eaux territoriales, se singularisent par la radicalisation de leur comportement, qui se traduit par la destruction de plus en plus fréquente des filets des pêcheurs légaux, voire la confiscation sous la menace de leurs prises, de leur matériel, et du moteur de leur embarcation.

La situation est donc désormais extrêmement critique. Nos pêcheurs, qui ont à nouveau alerté les services de l'Etat, se retrouvent totalement livrés à eux-mêmes en pleine mer face à des concurrents déloyaux, armés, et particulièrement dangereux. Les sabotages et les dégradations



récurrents rendent désormais pratiquement impossible toute pêche au large, et contribuent au découragement de l'ensemble des acteurs de cette filière, qui en sont arrivés désormais à ne plus pouvoir vivre de ce qui demeure pourtant en principe leur activité de subsistance.



Alors Monsieur le Premier Ministre, je vous le demande solennellement : n'attendons pas qu'un nouveau drame survienne. N'attendons pas de devoir vivre une fois de plus le cauchemar d'une ou plusieurs morts violentes pour nous émouvoir et tenter de réagir. Agissons maintenant, pendant qu'il est encore temps.

Je vous saurais donc gré de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires afin :

- d'éradiquer une bonne fois pour toute la pêche clandestine au large des cotes de Guyane ;
- de tout faire pour que cessent ces intrusions illégales à des fins de pillages et de braquages, qui constituent autant de violations de notre souveraineté nationale ;
- et enfin, de donner la possibilité à nos pêcheurs d'exercer leur activité dans des conditions de sécurité acceptables.

Je vous confirme enfin, par la présente, mon total soutien au Syndicat des Pêcheurs artisans de la Guyane, qui a pris la décision de se mobiliser afin d'obtenir des pouvoirs publics une réaction et une réponse à la hauteur des exactions commises jusqu'ici en quasi-impunité par ces pêcheurs clandestins.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma plus haute considération.


LE PRÉSIDENT DE REGION

★ Rodolphe ALEXANDRE

Copie à :

- M. Victorin Lurel, Ministre des Outre-mer
- M. Manuel Valls, Ministre de l'Intérieur
- M. Frédéric Cuvillier, Ministre des Transports, de la Mer, et de la Pêche